



**INSCRIPTION SCOLAIRE
DEMANDE DE DEROGATION
2024-2025**

*Toute demande de dérogation sera prise en compte lors d'une commission de dérogation,
à la suite de quoi la municipalité se réserve le droit d'accepter ou refuser la demande*

*Demande à rendre en mairie de Saint Paul lès Romans, complétée et signée
avant le 5 mai 2024*

ENFANT

Nom de l'enfant :

Prénoms :

Date de Naissance :

Lieu de scolarisation actuelle :

PARENTS

Nom et Prénom du Père :

Adresse :

Tel :

Nom et Prénom de la Mère :

Adresse si différente :

Tel :

DEMANDE D'INSCRIPTION

En classe de :

A l'école de :

Dans tous les cas, joindre une lettre motivée de demande de dérogation

MOTIF DE LA DEMANDE

Critères obligatoires légaux : *Articles L 212-8 et R 212-21 à 23 du Code de l'Education*

Parents travaillant sur la commune selon conditions suivantes :

1- Aux obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées ;

Rapprochement de fratrie dans le groupe scolaire :

2- Inscription d'un frère ou d'une soeur dans un établissement scolaire de la même commune ;

Raisons médicales

3- L'état de santé nécessitant, après attestation établie par médecin de santé scolaire ou agréé, une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant se faire dans la commune de résidence.

Selon la capacité d'accueil de l'école concernée :

Critères facultatifs communaux :

Garde par une assistante maternelle agréée, habitant la commune de Saint Paul les Romans, à la date de la rentrée scolaire : *joindre une attestation sur l'honneur rédigée par l'assistante maternelle agréée.*

A été scolarisé à Saint Paul lès Romans l'année précédente

Garde gratuite par les grands-parents résidants dans la commune de Saint Paul les Romans : *joindre une attestation des grands-parents, avec justificatif du domicile.*

COMMUNE DU DOMICILE

AVIS DU MAIRE

- Autorise** la scolarisation de l'enfant dans l'école de Saint Paul les Romans
- N'autorise pas** la scolarisation

Date :

Cachet

Signature

COMMUNE DE SAINT PAUL LES ROMANS

AVIS DU MAIRE

- Favorable*
- Défavorable* Motif :

Date :

Cachet

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par la commune de Saint-Paul-Lès-Romans pour les demandes de dérogation scolaire. Elles sont destinées aux services administratifs ainsi qu'à l'école. Ces données seront conservées durant leur durée d'utilité administrative réglementaire de 5 ans puis éliminées.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Celui-ci peut être exercé en vertu des législations encadrant l'administration publique en contactant la mairie de Saint-Paul-Lès-Romans.